

COMITE d'INTERETS de QUARTIER
de SAINTE ANNE



Marseille le 16 mai 2024

A

Madame Olivia FORTIN
Maire des 6^{ème} et 8^{ème}
Arrondissements de Marseille

Objet : avenue Alexandre DUMAS

Madame la Maire,

Nous revenons de nouveau vers vous concernant l'avenue Alexandre DUMAS et les problèmes générés par l'installation de potelets en juillet 2023.

Depuis le mois de juillet 2023 des potelets ont été installés sur l'avenue Alexandre Dumas dans le 8^{ème} arrondissement, et ce sans aucune concertation préalable.

Si il est évident que les raisons de l'aménagement de ce secteur prennent en compte les diverses réglementations ainsi que le travail indispensable aux abords des établissements scolaires, l'impact pour les riverains et les commerçants est sans aucune mesure au regard des objectifs visés par cette décision.

Il est évident qu'aucune réflexion sur ces impacts n'a été menée et que ces conséquences sont très importantes pour la vie de tous les jours des riverains et commerçants, et nous oserons le mot de « dramatique ».

Certes des rencontres et des échanges ont pu avoir lieu sur ce sujet, mais cela n'a apporté aucune véritable réponse. Le fait d'étendre la réflexion à toute la zone ne saurait être une véritable réponse aux problèmes posés par cette décision.

Pas de réponse non plus à la proposition ainsi qu'à la pétition qui vous a été remise lors de notre dernière assemblée générale de la part d'un collectif pour un réaménagement de cette avenue. Cette proposition, et sous réserves des réglementations en cours, est certainement une idée à prendre en compte pour une nouvelle concertation sur ce sujet. Par ailleurs, et sauf erreur de notre part, les représentants de ce collectif attendent le rendez vous évoqué lors de cette AG.

Que faut-il en déduire de tout ce qui précède ?

L'absence de véritable réponse n'est plus possible, que celle-ci soit positive pour une nouvelle et surtout extrêmement rapide reconfiguration du stationnement, ou que celle-ci soit négative pour toute remise en question de cette décision.

Les riverains et commerçants ont le droit de savoir si oui ou non la mairie prend en compte leurs demandes et propositions.

Dans l'attente et en restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Le président du CIQ



G. DERHILLE